

Lettre du 05 octobre 2022

## RAPPORT DE L'IGESR sur l'éducation à la sexualité en milieu scolaire

Pour "renforcer la prévention des violences sexuelles à l'école", dans le cadre du plan de lutte contre les violences faites aux enfants, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports alors en poste, Jean-Michel Blanquer avait confié à l'IGESR et à l'IGAS une mission d'évaluation de la politique publique d'éducation à la sexualité (ÉAS). Le rapport, remis au ministre en juillet 2021 a été mis en ligne le 20 septembre 2022.

La mission fait le constat d'une application peu effective de l'éducation à la sexualité. Parmi les causes identifiées le "manque de moyens financiers, de disponibilité et de formation des personnels » mais également l'élargissement du périmètre de l'ÉAS, pour englober la mixité, le consentement, la lutte contre le sexisme, ou encore l'homophobie l'a rendue "à la fois complexe et délicate", et "difficile à cerner" pour "les élèves, les parents, ou même certains personnels de l'Éducation nationale".

Cela correspond bien à ce que nous pouvons identifier sur le terrain. D'une part la plupart des collèges et lycées sont insuffisamment dotés en personnels médico-sociaux, d'autre part il devient difficile, voire impossible parfois, de trouver des enseignants ayant suffisamment de disponibilités pour des missions autre que l'enseignement en raison d'emplois du temps surchargés en HSA, mais également en raison de la multiplication du nombre de référents pour toutes sortes de thématiques.

La volonté du Ministère de se saisir du sujet, si elle ne doit pas se limiter à un simple affichage de bonnes intentions, devra nécessairement se décliner en moyens humains.

Pour les autrices, l'objectif de donner une éducation à la sexualité à tous les élèves pendant leur parcours de l'école élémentaire à la fin du lycée étant loin d'être atteint, l'École doit se poser la question des moyens pédagogiques : doit-elle construire un programme spécifique stabilisant des notions et contenus progressifs fondamentaux au cœur des enseignements des disciplines, voire en interdisciplinarité, tout au long du parcours scolaire de l'élève, ou bien externaliser davantage la prise en charge de l'éducation à la sexualité ?

Effectivement, la prise en charge au cœur des disciplines éviterait d'autant l'annulation d'heures de cours. D'autant plus que la sous-traitance à des partenaires associatifs soulève, quant à elle, la question du positionnement de certaines structures qui bien que reconnues par l'Éducation nationale peuvent faire preuve de posture militante voire particulièrement polémique.

Si nous avons lu avec intérêt le rapport deux préconisations, qui mentionnent spécifiquement les personnels de direction, nous laissons perplexes.

- Recommandation 6 : attribuer la mission d'organisation des séances annuelles aux chefs d'établissement, en lien avec les comités d'éducation à la santé et la citoyenneté.
- Recommandation 13 : prévoir une information systématique des parents par l'équipe de direction sur la programmation de l'ÉAS prévue lors de la rentrée scolaire.

Ces points demandent à être discutés car nous serons vigilants à tout ce qui pourrait encore alourdir notre charge de travail sans compensation financière.

**ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 : VOTEZ POUR Indépendance et Direction !**

*Vous souhaitez nous rejoindre ? Vous pouvez adhérer en suivant ce lien :*

**[ADHÉRER à ID-FO](#)**